

Neuchâtel, le 22 juin 2021

## Une zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre

**Davantage de convivialité, d'attractivité et de sécurité avec une zone piétonne réellement dévolue à la flânerie, à la découverte de son patrimoine et au shopping en dehors d'heures de livraison strictement définies. C'était une demande des acteurs économiques du centre-ville et de la population et les autorités communales y répondent par une série d'actions qui, dès le 2 août, seront testées durant une année.**

Les beaux jours sont là, la reprise économique et touristique se profile alors que les terrasses et les rues de la zone piétonne attirent Neuchâtelois-es, visiteurs et visiteuses. Le plaisir de s'y promener en famille ou avec des ami-e-s, d'y faire son marché, de s'attabler ou tout simplement de se promener serait plus grand encore sans tous ces véhicules qui y circulent ou y parquent à toute heure.

La série de mesures décidées par les autorités communales en collaboration avec les acteurs économiques du centre-ville, qui entreront en vigueur le 2 août pour une période test d'une année, doivent stimuler la relance à travers une réappropriation d'une zone piétonne qui ne soit pas seulement un lieu de passage, mais un lieu de vie et de partage, convivial et sûr.

*« Notre magnifique zone piétonne, qui a fêté en 2019 ses 40 ans, doit redevenir pleinement un espace sans véhicules où il fait bon flâner et se rencontrer en toute sécurité. Ces mesures bénéficieront aussi pleinement aux acteurs du centre-ville et à toute la population »,* a relevé Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, aux côtés de ses collègues et de représentant-e-s de Neuchâtel Centre, du CID et de GastroNeuchâtel, lors d'une conférence de presse au centre-ville.

### Le principe : circulation interdite

Concrètement, neuf points d'accès au centre piétonnier seront équipés d'un ingénieux système de bancs pivotants conçus par deux designers neuchâtelois. Les autres entrées utilisées notamment par TransN bénéficieront, elles, d'un marquage de peinture au sol. Actionnables par les commerçant-e-s ou le personnel de livraison, les bancs resteront en position ouverte uniquement entre 6h00 et 10h00 du lundi au vendredi ; et de 6h00 à 9h00 le samedi. Sauf autorisation à l'acte expressément délivrée. *« Une zone*

*piétonne sûre est un espace où la circulation est interdite en dehors d'heures de livraison strictement définies. Les conditions d'obtention d'autorisations d'accès à l'acte seront donc limitées aux cas de nécessité. Ce qui signifie aussi qu'il ne sera plus possible, sauf rares exceptions, d'obtenir des autorisations annuelles »,* avertit Didier Boillat, en charge du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des finances. Les entreprises et personnes concernées par ces restrictions ont été dûment informées par courrier. Des zones spécifiques pour le chargement-déchargement de marchandises et pour les personnes en situation de handicap sont prévues tout autour de la zone piétonne.

## Des bancs et des espaces de détente végétalisés

Hors horaire de livraison, quinze bancs fermeront l'accès à la zone piétonne et se transformeront en lieu de pause ou de rencontre, notamment pour les familles « *qui profiteront pleinement de cette vaste zone piétonne sans crainte pour les enfants ou les personnes âgées »,* souligne Nicole Baur, conseillère communale en charge de la famille, de la formation, de la santé et des sports. Chacune et chacun pourra également profiter de six espaces de détente végétalisés offrant une fraîcheur bienvenue.

*« Initiatrice du programme Neuchâtelroule, la Ville ne compte pas chasser la petite reine de son centre. Elle va ainsi inaugurer un parcours cycliste dédié entre la Promenade-Noire et la rue Saint-Honoré dans le même sens que les trajets de bus, soit d'ouest en est, et qui s'ajoutera à la possibilité de pédaler sur la rue du Seyon dans les deux sens. De nouvelles places de stationnement deux-roues avec potelets seront également créées au nord et au sud de la zone piétonne »,* détaille pour sa part Mauro Moruzzi, chef du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie. « *Dès le mois d'août, il s'agira de tester l'application de ces nouvelles mesures tant auprès des usagers et usagères qu'auprès des commerces et entreprises installés dans l'enceinte de la zone piétonne de Neuchâtel »,* conclut Violaine Blétry-de Montmollin. Dans un an, une enquête de satisfaction indiquera si ces mesures correspondent aux attentes des différents partenaires ou si des adaptations doivent être envisagées.

A noter que la rue de Chavannes, dont l'actuelle fresque est presque effacée, sera repeinte. « *Ce projet participe aux efforts menés pour donner au centre-ville des attraits supplémentaires »,* note Thomas Facchinetti. Le conseiller communal en charge de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale dévoile que, dans cette même optique, une fresque photographique murale va être installée à la rue du Râteau par l'artiste neuchâteloise de renommée internationale Catherine Gfeller qui, cet hiver, a enchanté la nuit sur trois façades de la ville avec son spectacle audio-visuel « *Chinese Women ».*

**Renseignements complémentaires :**

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, responsable du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, 032 717 72 00